

## Avis de motion de voies et moyens visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et d'autres textes législatifs

Il y a lieu de modifier la *Loi sur la taxe d'accise* et d'autres textes législatifs, comme suit:

TPS/TVH sur les masques et les écrans faciaux

**1 (1)** Les articles 2 à 5 de la partie II.1 de l'annexe VI de la *Loi sur la taxe d'accise* sont abrogés.

**(2)** Le paragraphe (1) s'applique aux fournitures effectuées après avril 2024.

Non-conformité aux demandes de renseignements

**2** La *Loi sur la taxe d'accise* est modifiée pour donner effet aux propositions relatives à la non-conformité aux demandes de renseignements énoncées dans les documents budgétaires déposés à la Chambre des communes par la ministre des Finances le jour du budget.

**3** La *Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien* est modifiée pour donner effet aux propositions relatives à la non-conformité aux demandes de renseignements énoncées dans les documents budgétaires déposés à la Chambre des communes par la ministre des Finances le jour du budget.

**4** La *Loi de 2001 sur l'accise* est modifiée pour donner effet aux propositions relatives à la non-conformité aux demandes de renseignements énoncées dans les documents budgétaires déposés à la Chambre des communes par la ministre des Finances le jour du budget.

**5** La *Loi sur la taxe sur certains biens de luxe* est modifiée pour donner effet aux propositions relatives à la non-conformité aux demandes de renseignements énoncées dans les documents budgétaires déposés à la Chambre des communes par la ministre des Finances le jour du budget.

**6** La *Loi sur la taxe sur les logements sous-utilisés* est modifiée pour donner effet aux propositions relatives à la non-conformité aux demandes de renseignements énoncées dans les documents budgétaires déposés à la Chambre des communes par la ministre des Finances le jour du budget.

Évitement de dettes fiscales

**7** La *Loi sur la taxe d'accise* est modifiée pour donner effet aux propositions relatives à l'évitement de dettes fiscales énoncées dans les documents budgétaires déposés à la Chambre des communes par la ministre des Finances le jour du budget.

**8** La *Loi de 2001 sur l'accise* est modifiée pour donner effet aux propositions relatives à l'évitement de dettes fiscales énoncées dans les documents budgétaires déposés à la Chambre des communes par la ministre des Finances le jour du budget.

**9** La *Loi sur la taxe sur certains biens de luxe* est modifiée pour donner effet aux propositions relatives à l'évitement de dettes fiscales énoncées dans les documents budgétaires déposés à la Chambre des communes par la ministre des Finances le jour du budget.

**10** La *Loi sur la taxe sur les logements sous-utilisés* est modifiée pour donner effet aux propositions relatives à l'évitement de dettes fiscales énoncées dans les documents budgétaires déposés à la Chambre des communes par la ministre des Finances le jour du budget.